

# EMPLOI À DOMICILE

## DES RÉUNIONS D'INFORMATION DANS LA MANCHE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ÂGÉS OU EN SITUATION DE HANDICAP

La CNSA, le Département de la Manche et la Fepem (Fédération des particuliers employeurs) ont signé une convention pour améliorer l'accompagnement des particuliers employeurs âgés ou en situation de handicap dans la relation d'emploi qu'ils entretiennent avec leur(s) salarié(s). C'est dans ce cadre que Particulier Emploi et 4 CLIC du territoire de la Manche organisent 4 réunions à l'attention du public en perte d'autonomie et bénéficiaire de l'APA et de la PCH.



→ Dans la Manche, ce sont 36 192 particuliers employeurs qui emploient près de 13 100 salariés à domicile en direct via le CESU principalement, ou via PAJEMPLOI lorsqu'il s'agit d'un ou une assistant-te maternel-elle.

Pour animer les réunions prévues par la convention la Fepem mobilise l'expertise de Particulier Emploi (l'acteur de l'information grand public dédié à l'emploi à domicile) et le Département sollicite 4 CLIC pour accueillir les participants. Les particuliers employeurs d'un(e) employé(e) familial(e) ou d'un(e) assistant(e) de vie) se verront dispenser des conseils et des informations sur les aides financières, le cadre réglementaire, le contrat de travail, la déclaration au CESU, les congés payés, le crédit d'impôt...

Ces rencontres gratuites sont proposées sur 4 territoires différents :

- Clic Nord Est Cotentin : le jeudi 14 septembre, de 14h à 16h  
Salle des Moulins Morsalines, 3 Hameau du Pont à Quettehou.
- CLIC Des Marais : le lundi 23 octobre de 14h à 16h  
Espace France services, 28 rue de la 101<sup>e</sup> Airborne à Carentan.
- CLIC Ouest Cotentin, le mardi 24 octobre de 14h à 16h  
Salle Paul Nicolle, 1 Les Brûlins, Les Pieux.
- CLIC Sud-Manche : le mardi 17 octobre, horaires et lieux à définir.

### **A propos de la FEPEM**

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,3 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

**A propos de Particulier Emploi**

*Créé en 2018, Particulier Emploi est l'interlocuteur privilégié pour obtenir de l'information 100% pratique sur l'emploi à domicile entre particuliers. Employeurs et futurs employeurs, salariés et futurs salariés, demandeurs d'emploi, retraités, aidants... Les experts Particulier Emploi facilitent les démarches et accompagnent les particuliers employeurs dans les différentes étapes de votre relation d'emploi à domicile, de l'embauche à la rupture du contrat de travail.*